Protocole d'accueil - Collège Léo Ferré
Reprise des cours au collège à partir du 18 mai 2020

Protocole étudié et validé par la Commission Hygiène et Sécurité le mercredi 13 mai 2020.

Dans le cadre de la réouverture des collèges aux élèves à partir du 18 mai, un protocole sanitaire national a été établi et est accessible sur le site internet du ministère de l'Education Nationale. https://www.education.gouv.fr

Il s'applique aux élèves, parents d'élèves, personnels, partenaires, collectivités concernées ainsi que toute personne intervenant au collège.

Le ministère de l'Éducation Nationale prévoit une réouverture progressive des collèges pour les élèves de 6ème et 5ème à partir de la semaine du 18 mai 2020, avec la mise en place de conditions d'accueil respectant les préconisations sanitaires.

Les classes de 4ème et 3ème restent pour le moment en enseignement à distance. Leur retour éventuel en établissement devrait être étudié fin mai par le gouvernement.

Dans la mesure où les enseignants auront à assurer une prise en charge des élèves en présentiel à partir du 18 mai, il est à noter qu'ils ne pourront plus être aussi disponibles pour le travail à distance comme lors du confinement, mais celui-ci reste d'actualité (Un allègement du travail à distance est donc à prévoir).

A l'échelle du collège, en déclinaison de ce protocole sanitaire national, est établi un protocole d'accueil qui prend en compte les spécificités et la configuration de l'établissement. Ce protocole peut être amené à évoluer en fonction de la situation du collège et des consignes gouvernementales, ministérielles, académiques ou départementales.

Le protocole d'accueil a été étudié et validé le mercredi 13 mai 2020 par la Commission hygiène et Sécurité, composée notamment de représentants des parents, de représentants d'élèves et de représentants de personnels. Il sera porté à la connaissance de tout utilisateur de l'établissement. Des fiches techniques spécifiques sont mises en annexe et précisent les modalités de mise en place.

Le protocole d'accueil présente les principes généraux, les prescriptions et les contrôles pour l'accueil des élèves, l'aménagement des salles de classe, la gestion de la circulation, le nettoyage, la désinfection des locaux.

Il repose sur cinq principes généraux :

- **Le maintien de la distanciation physique**
- **L'application des gestes barrière**
- **La limitation du brassage des élèves**
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **La formation, l'information et la communication**

Le retour des élèves dans l'établissement repose sur le principe du volontariat des familles. Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. **Ils s'engagent à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école**

en cas d'apparition de symptôme évoquant un Covid 19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents prendront la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme(s) ou de fièvre égale ou supérieure à 37,8°, l'enfant ne devra pas se rendre au collège. Les personnels devront procéder de la même manière. La liste des facteurs de risques est disponible sur le site du ministère de la santé.

♦ Le maintien de la distanciation physique

Une distance minimale d'un mètre entre chaque personne est la règle, cela permet d'éviter les contacts directs et une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit être respectée par tous, dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, salle de classe, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

♦ L'application des gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, par tous : se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et saluer sans se serrer la main, les embrassades sont proscrites.

- **Le lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel. Laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage à l'air libre ou avec une serviette à usage unique. Les serviettes à usage collectif, les séchoirs électriques et les propulseurs d'air sont proscrits. L'utilisation d'une solution hydro-alcoolique sera éventuellement envisagée à différents moments de la journée.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima à l'arrivée, avant de rentrer en classe, après les récréations, avant et après chaque repas, avant et après le passage aux toilettes, après s'être mouché, après avoir toussé, après avoir éternué, et le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée à domicile.

- **Le port du masque est obligatoire**

Le Ministère de l'éducation nationale mettra à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dit « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

Pour les collégiens le port du masque est obligatoire dans les transports scolaires et dans l'établissement : tout élève sans masque ne sera pas autorisé à entrer dans l'établissement.
Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leur(s) enfant(s) lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. Dans l'attente, le Ministère de l'éducation nationale dotera chaque collège pour que des masques, de même qualité que ceux donnés aux personnels (masques « grand public » de catégorie 1) puissent être mis à disposition des élèves qui doivent en être équipés et qui peuvent en user à bon escient. La distribution au collège se fera de manière exceptionnelle en cas de manque.

- **La ventilation des classes et autres locaux**

L'aération est un geste qui doit être systématique et durer au moins 10 minutes à chaque fois.

Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée doivent être aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

♦ La limitation du brassage des élèves

Les élèves seront répartis par groupes de 15 au maximum. Le nombre total d'élèves présents en même temps sera limité afin de réduire le brassage des élèves et limiter les croisements, dans le cadre du respect des consignes sanitaires.

L'arrivée et le départ de l'établissement seront encadrés par des personnels afin de filtrer les arrivées et le flux de personnes.

La circulation dans les bâtiments : les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Les élèves se verront attribuer une salle et une table de travail.

Les récréations seront organisées, décalées et éventuellement réduites dans le temps pour les différents groupes d'élèves définis en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrière. En cas de difficulté d'organisation, ou d'événements tels que des intempéries, elles pourraient être remplacées par des temps de pause en classe. Les casiers ne seront plus accessibles.

♦ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. Ils répondront à des normes strictes, définies dans une fiche technique spécifique établie en lien par le conseil départemental.

- Organisation de la demi-pension.

La restauration, organisée de manière à respecter les gestes barrière et les règles de distanciation sociale, se déroulera sous la surveillance d'un adulte dans le réfectoire.

Les temps de restauration et les conditions d'accès seront prévus de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Le respect des mesures sociales de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) est adaptée pour limiter les contacts. Un menu unique sera proposé.

Un nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs (tables, chaises...) avant l'arrivée des élèves sera mis en place. L'aération du local avant et après la prise des repas sera systématique.

Le lavage des mains avant et après chaque repas est obligatoire.

- Organisation des récréations.

Afin d'éviter les croisements d'élèves et de limiter le brassage d'élèves, les temps de récréation seront échelonnés. La distanciation physique entre chacun des élèves devra être

respectée et le port du masque restera obligatoire. Les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets sont proscrits. Les bancs et les tables de tennis de table ne seront pas accessibles.

En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, les récréations seront remplacées par des temps de pause en classe.

En début et fin de récréation le lavage des mains (eau et savon avec séchage à l'air libre ou avec papier jetable ou avec gel hydro-alcoolique) sera systématique.

Le passage aux toilettes sera régulier et encadré.

L'accès aux ordinateurs sera interdit par respect des règles de non partage du matériel collectif.

♦ La formation, l'information et la communication

Un plan de communication est établi à destination des parents, des personnels et des élèves. Chacun doit être sensibilisé et impliqué dans sa responsabilité pour la limitation de propagation du virus.

Les élèves seront informés et sensibilisés aux règles strictes à respecter dans le cadre du protocole. Il est important que celui-ci soit respecté, tout manquement volontaire ne pourra être accepté.

Informations aux parents :

- **Disposition pour la reprise des cours au sein de l'établissement :**

La réouverture de l'établissement à partir du 18 mai concerne les élèves de 6ème et de 5ème.

Le retour effectif des élèves en établissement est laissé au volontariat des familles. L'instruction reste obligatoire jusqu'au 4 juillet.

Le retour éventuel des classes de 4ème et 3ème devrait être défini par le gouvernement fin mai.

Les cours au sein du collège seront assurés dans un premier temps selon l'organisation suivante :

Lundi et jeudi : élèves de 6ème

Mardi et vendredi : élèves de 5ème

Les personnels seront formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et aux mesures sanitaires pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge.

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une formation pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains. Ils seront sensibilisés aux règles de vie dans ces

conditions de lutte contre la propagation de virus. Il s'agit de permettre la prise de conscience et l'appropriation d'une information exacte.

- **Le rôle actif des parents dans le respect des gestes barrières**

Les parents devront expliquer à leur enfant le respect des gestes barrière, **lui fournir des mouchoirs en papier jetables, l'équiper de masques :**

2 masques par jour, 1 pour la matinée, 1 après le repas. Prévoir 2 sachets différents pour les apporter (1 sachet « pour le (ou les) masque propre » et les rapporter à la maison (1 autre sachet « pour le masque sale » . Les masques lavables utilisés dans la journée devront être lavés à 60° en machine, avant toute réutilisation.

Le jour de leur reprise, le collège fournira deux masques lavables aux élèves qui ont indiqué leur présence pour la période du 18 au 29 mai.

Les élèves n'étant pas autorisé à « boire au robinet », il est vivement conseillé d'apporter une gourde d'eau qui restera dans la salle de classe.

Les parents assureront la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C). Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre.

En cas de symptômes chez un élève ou un personnel au sein de l'établissement, les prescriptions des autorités sanitaires seront mises en œuvre. Un processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite établi conformément aux prescriptions des autorités sanitaires.

Si le cas suspect concerne leur enfant, les parents seront appelés sans délai afin qu'ils viennent le récupérer. De ce fait, il est important que les parents informent le collège de toute modification de coordonnées téléphoniques et resteront joignables. La procédure à suivre sera : maintenir les gestes barrières, éviter les contacts, prendre rendez-vous avec le médecin traitant qui établira un diagnostic.

- **Règles pour les parents** :

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte du collège.

Il leur est demandé de veiller au respect des horaires et éviter les rassemblements aux abords de l'établissement.

♦ Fiche technique : gestion des circulations

- Sens de circulation prioritaire dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation. Limiter les croisements en définissant dans la mesure du possible des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
- Affiche spécifique de la signalétique sur papier coloré en vert
- Sous le préau à l'entrée du collège : délimitation de couloirs « entrée » et d'un couloir « sortie »
- Rez de chaussée du « bâtiment salles de classe » : circulation sens unique dans le couloir selon l'ordre (salles 05,04,03, 02 bis, 02 et 01) sauf en cas d'évacuation incendie
- Etage : circulation sens unique dans le couloir selon l'ordre (salles 10, 11,12,13,14,15,16,17,18) sauf en cas d'évacuation incendie
- 1 escalier pour la montée (montée entre la salle 01 et la salle 05)
- 1 escalier pour la descente (descente au niveau des salles 13,14,15) sauf en cas d'évacuation incendie.
- Distanciation physique et port du masque dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- Entrées dans les salles matérialisées pour réduire les flux.
- Hall : Signalisation des portes « entrée » et des portes « sortie », marquage au sol pour le passage toilettes et passage sanitaires
- Salle Léo Ferré : une porte « entrée » et une porte « sortie »
- Les portes des classes seront maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves pour éviter les points de contact.
- Sens de circulation matérialisé.
- Distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- Déplacements limités des personnels enseignants et non enseignants, passage aux toilettes : limiter les croisements dans les circulations.
- Le foyer n'est accessible qu'au titre de « salle d'isolement » dans le cadre de la « procédure de gestion d'un cas suspect »
- Accès salle multimédia et CDI interdit. Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audio visuels (projection de documents, de visites de musées virtuels...) en salle classique.

Plan RDC

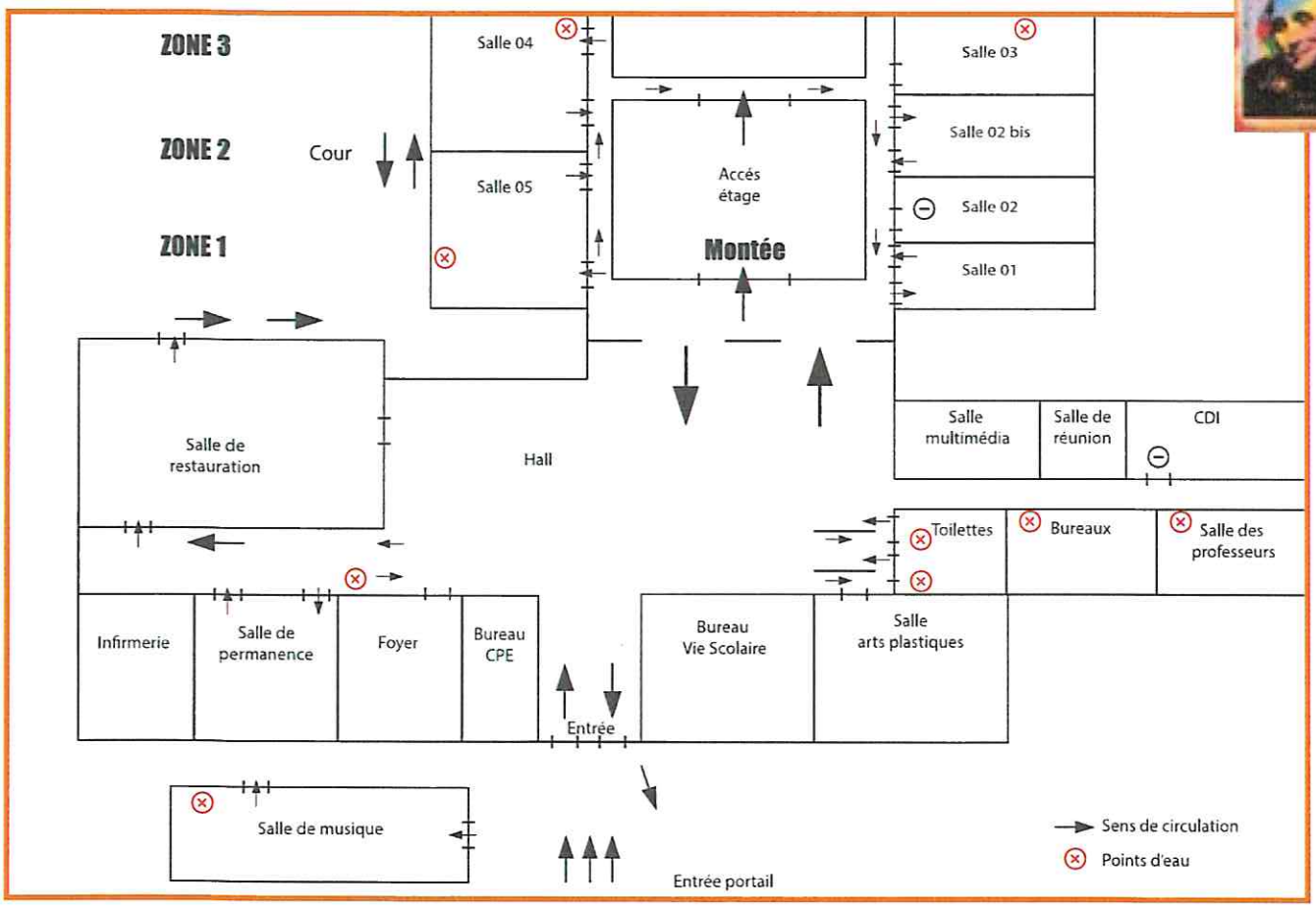
ZONE 3
ZONE 2
ZONE 1
Cour
Salle 04
Salle 05
Salle 03
Salle 02 bis
Salle 02
Salle 01
Accès étage
Montée
Salle de restauration
Hall
Salle multimédia
Salle de réunion
CDI
Toilettes
Bureaux
Salle des professeurs
Infirmerie
Salle de permanence
Foyer
Bureau CPE
Entrée
Bureau Vie Scolaire
Salle arts plastiques
Salle de musique
Entrée portail
Sens de circulation
Points d'eau

Plan étage

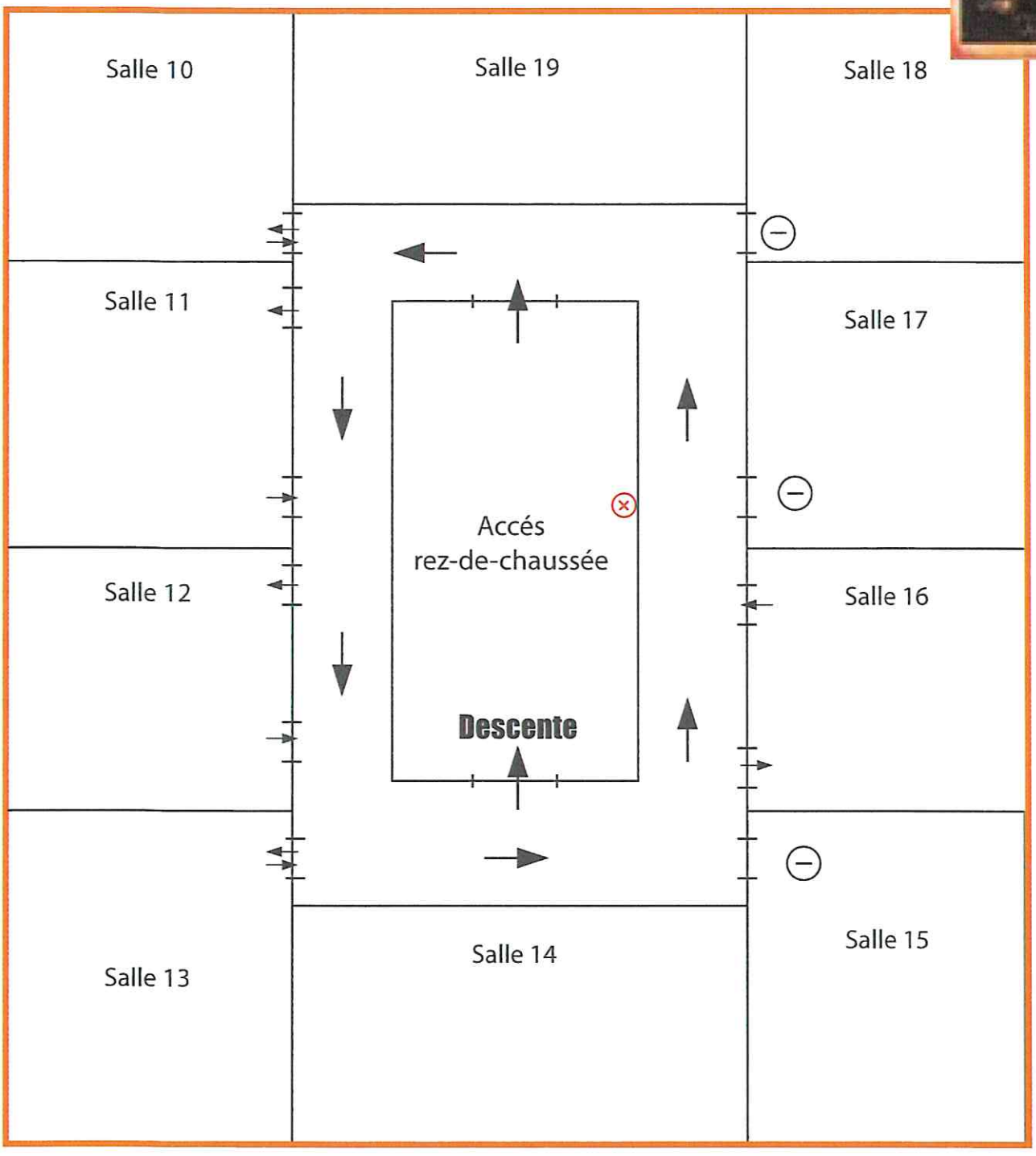

Sens de circulation

Points d'eau

♦ Fiche technique : récréation

- Aménagement de la cour : matérialisation et séparation de plusieurs groupes répartis dans des 3 espaces séparés délimités. Eviter les regroupements de groupes différents est la règle. Matérialisation de « couloir de circulation ».
- Portes préau ouvertes lors des récréations.
- Éviter les croisements de classes et d'élèves: échelonner les temps de récréation entre les groupes. Adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent et des conditions climatiques. Organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation. Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves. Organiser les départs et retours en classe par groupe en respectant la distanciation physique. Le professeur en charge de son groupe contrôle les flux et accompagne les élèves en récréation, au self.

- Organiser la surveillance des temps de récréation à l'effectif présent. Les emplois du temps des Assistants d'Education sont revus en circonstance.

- Lors de la récréation, veiller au respect de la distanciation physique et au port effectif du masque par les élèves.

- Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées. Neutraliser l'utilisation des bancs et table ping-pong (balisage physique, rubalise, ...).

- Condamner l'accès aux espaces collectifs intérieurs pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves.

- En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur. Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement, maintenir portes et fenêtres ouvertes durant la période de récréation et poursuivre la ventilation en fin de récréation.

- Après les récréations: organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage avec papier jetable ou à l'air libre).

♦ Fiche technique : accueil des élèves.

- Accueil à l'entrée du collège pour filtrer les arrivées et gérer le flux de personnes : Gestion de la sortie des cars en respectant les distances de sécurité.
- Pour chaque élève : lavage des mains. Passage aux toilettes. Premier jour : Répartition des groupes puis rentrée en classe
- Port du masque pour l'accueillant et solution hydro-alcoolique à disposition.
  Vérification du masque pour tous les élèves ou distribution le jour de la rentrée.
- Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée et en croisement de flux piéton par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrières...)
- Gestion des flux d'entrée et de sortie en les dissociant ou définition priorité de passage, Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, planning, groupes, salles affichées...)
- Maintenir les portes d'entrées (porte, portail) ouvertes pendant l'accueil pour limiter les points de contact.
- Proscrire l'accès aux locaux à toute personne externe.
- Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage si possible avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre) ou mise à disposition d'une solution hydro-alcoolique. Passage toilettes : Surveillance AED. Lavage des mains avant et après.
- Assurer un accès direct en classe sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective. Portes classes ouvertes à l'arrivée des élèves. Les casiers sont rendus inaccessibles.
- Cohérence du temps (entrée échelonnée, gestion des flux toilettes, couloirs, prise en charge enseignants)
- Du 18 au 29 mai : 4 Groupes en 6ème et 3 groupes en 5ème
- Répartition du 18 au 29 mai :
  6 ème Groupe1 : salle Léo Ferré
  6 ème Groupe 2 : salle de permanence
  6 ème Groupe 3 : salle 05 SVT
  6 ème Groupe 4 : salle 02 bis

  5ème A : salle 04 Technologie
  5ème C : salle 13
  5ème B : salle 16

- Horaires à respecter :
  Accueil des élèves entre 8h30 et 8h 45
  Pour les élèves qui ne déjeunent pas au collège, sortie échelonnée entre 11h55 et 12h05
  Pause déjeuner
  Retour des élèves qui ne déjeunent pas au collège 13h15
  Sortie du collège 17h

- Prise en charge dans les salles de classe dès 8h30 le matin et dès 13h l'après-midi.

- Lavage des mains directement en salle à l'endroit identifié excepté avant le repas et lors du passage aux toilettes :

  Salle Léo Ferré : Lavage directement au point d'eau
  Salle 04 de technologie : point d'eau pour lavage
  Salle 13 : lavage points d'eau rez de chaussée (ou point d'eau à l'étage si besoin)
  Salle 05 de SVT : lavage point d'eau salle de classe
  Salle de permanence : lavage points d'eau rez de chaussée près du foyer
  Salle 01 : lavage points d'eau rez de chaussée
  Salle 02 bis : lavage points d'eau rez de chaussée
  Salle 11 : lavage points d'eau rez de chaussée (ou point d'eau à l'étage si besoin)
  Salle 16 : lavage points d'eau rez de chaussée (ou point d'eau à l'étage si besoin)

♦ Fiche technique : Demi-pension.

Mesures à appliquer en accord avec les modalités fixées par le conseil départemental:

En amont de la prise du repas, les gestes barrières seront appliqués sous la surveillance des personnels éducatifs.
Pendant le repas, les personnels veilleront à rappeler les gestes barrières et consignes générales de l'établissement.
Un agent (équipe cuisine ou entretien des locaux) sera positionné à l'arrivée des élèves et donnera un plateau préparé avec serviette(s), couverts, verre, tranche(s) de pain.
Un agent présent dans le réfectoire (équipe cuisine ou entretien des locaux) sera responsable du nettoyage approfondi des tables et chaises après chaque départ d'élève qui aura pris son déjeuner (par une lavette imprégnée de BACTOPIN).

Distribution de l'eau
Un pichet d'eau sera à disposition sur table pour chaque élève.

Libre-service
Aucun appareil collectif n'est mis à disposition (bouilloire, micro-onde)
Aucun aliment ne sera présenté en libre-service (Pain, salade, sauce, fruits, Rab au fil du service et à la fin, salade bar)
Aucun couvert ne sera mis en accès direct, mais remis au convive par un agent

Passage ligne de self
Si la ligne de self est ouverte limiter les quantités d'éléments en libre-service dans les vitrines réfrigérées (préférer le réapprovisionnement au fil du passage des élèves)
Si la ligne de self est fermée, positionner les plateaux froids ou chaud directement sur les tables avec les effectifs communiqués en amont par la vie scolaire (planning de passages établis)

- Restauration en salle de restauration avec un menu unique. Organisation et placement des tables / distances de sécurité. Retrait des tables rondes.
- Organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs (planning de passage, organisation des espaces). Le respect des mesures sociales de distanciation, gestes barrières : marquage au sol, sens de circulation.
- Entrée par couloir, sortie vers cour.

- Organiser et veiller au lavage des mains avant et après chaque repas.
- Nettoyage approfondi des tables, des chaises et différents matériels selon la méthode définie dans la fiche nettoyage et désinfection des locaux.
- Accès à la salle des commensaux interdit.
- Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres.
- Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.

PROTOCOLE DE BIONETTOYAGE DES CLASSES

Matériel

Chariot voléo

Aspirateur taski aéro 8 (filtre HEPA) à utiliser seulement dans le local entretien
Aspirer les mops 24 heures après utilisation

Bandeau Micro-Speed Plus Evolution - Velcro

Bandeau EMR® 80 velcro

Lavette bionettoyage

Produits

Pour le bionettoyage

Surfaces hors sol (bureaux, tables, chaises, poignées de porte etc…) **BACTOPIN PLUS détergent désinfectant prêt à l'emploi**

Surfaces sol ECO-BAC CLASSIC détergent désinfectant concentré

Méthode de travail

Journalier pour les salles de classe

1. Aérer la pièce pendant la durée de l'intervention (3 fenêtres ouvertes minimum).
2. Retirer les sacs poubelle (déchets et papier) et remettre un sac propre (le sac doit recouvrir complétement la corbeille).
3. Nettoyer les tableaux à l'eau, vaporiser l'eau sur la mini mop EMR80.
4. Oter les salissures des bureaux avec une mini mop EMR80 sèche, puis avec une deuxième mini mop EMR80 imprégnée de détergent/désinfectant (bactopin) nettoyer les dessus de bureaux.
5. Enfiler ses gants de ménage puis,
6. Avec le vaporisateur de bactopin, humidifié la lavette dans votre main, en prenant soin de ne pas approcher votre visage trop prêt.
7. Utiliser la lavette bleue imbibée de désinfectant pour nettoyer le dessous du bureau.
8. Si PC nettoyer clavier, souris, avec lavette imprégnée.
9. Nettoyer les chaises : l'assise avec la mop imprégnée de désinfectant, et le dossier avec la lavette bleue imprégnée de désinfectant.
10. Balayer le sol avec la mop verte.
11. Laisser à disposition sur le bureau du professeur un flacon de BACTOPIN PLUS + une lavette bleue, pour la désinfection des surfaces et points de contact en cas de changement d'enseignant.
12. Laver le sol avec les mops imprégnées d'eau + produit Eco-bac classic (dilution à 3%). Après 5 minutes, rincer le sol avec une mop imprégnée d'eau claire.
13. Fermer les fenêtres.

14. Désinfecter les interrupteurs, poignées de ouverture/fermeture, poignées de porte fenêtre et point de contact intérieur et extérieur avec la lavette bleue.

PROTOCOLE DE BIONETTOYAGE DES SANITAIRES

Matériel

urinoirs

Charriot

Raclette de balayage

Bandeau EMR 80 velcro

Lavette lavabo

Lavette WC et

Produits

Nettoyage utilisation du produit sanitaire habituel au collège
Désinfection **BACTOPIN PLUS prêt à l'emploi**
Surfaces sol ECO-BAC CLASSIC détergent désinfectant concentré

Méthode de travail

<u>Le matin à la prise de poste, toutes les heures pendant les cours, après les récréations, la pause méridienne</u>

1. Se laver les mains.
2. Mettre ses gants de protection.

3. Aérer la pièce.
4. Tirer toutes les chasses d'eau, déposer les brosses au fond des cuvettes.
5. Pulvériser le produit détergent, désinfectant sur et dans les cuvettes, urinoirs, lavabos laisser agir.
6. Oter les sacs poubelles, nettoyer les poubelles et remettre un sac propre dans chacunes.
7. Approvisionner les distributeurs (savon, papier) ; Nettoyer avec la lavette bleue imbibée de **BACTOPIN PLUS** les distributeurs, chasses d'eau, interrupteurs, poignées de portes et points de contact, lavabos, robinetteries.
8. Brosser l'intérieur, l'extérieur des cuvettes, et urinoir à l'aide de la brosse, rincer en tirant la chasse d'eau.
9. Essuyer avec la lavette rose imprégnée de **BACTOPIN PLUS** les cuvettes et urinoirs.
10. Balayer le sol avec la raclette de balayage.
11. Fermer les fenêtres.
12. Laver le sol avec la mop de lavage EMR80 imprégnée du produit **ECO-BAC CLASSIC dilué à 3%**.
13. Laver ses gants minutieusement, et se laver les mains.

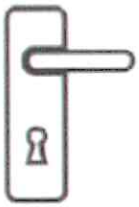

PROTOCOLE DE BIONETTOYAGE DES REFECTOIRES

Matériel

Chariot

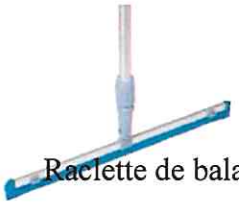

Raclette de balayage

Bandeau EMR® 80 velcro

Lavette dessous de tables et dossiers chaises

Produits

Désinfection hors sols **BACTOPIN PLUS prêt à l'emploi**
Surfaces sol ECO-BAC CLASSIC détergent désinfectant concentré

Méthode de travail

1. Se laver les mains.
2. Mettre ses gants de protection.
3. Aérer la pièce.
4. Retirer les salissures des tables avec une mop sèche. Pulvériser le produit détergent, **désinfectant BACTOPIN PLUS** sur une nouvelle mop, **<u>en aucun cas la mop et la lavette ne doivent tremper dans un seau d'eau</u>**.
5. Nettoyer les tables et les assises de chaises avec le petit balai et la mop imprégnée de **BACTOPIN PLUS.**
6. Nettoyer les dessous de table et les dossiers des chaises avec la lavette imprégnée de **BACTOPIN PLUS.**
7. Balayer le sol avec la raclette de balayage.
8. Laver le sol avec la mop de lavage EMR80 pré-imprégnée du produit **ECO-BAC CLASSIC dilué à 3%**.
9. Attendre 5 minutes et rincer le sol avec une mop pré-imprégnée d'eau claire.
10. Enlever ses gants minutieusement, et se laver les mains.

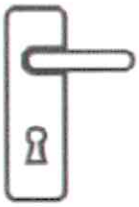

PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont :

toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

- Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.

- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Document réalisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avec le concours de Bureau Veritas Exploitation le 29 avril 2020. Les prescriptions du présent guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précédent son isolement.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte

Conduite à tenir

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

Document réalisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avec le concours de Bureau Veritas Exploitation le 29 avril 2020. Les prescriptions du présent guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 heures qui précédent son isolement.

- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Document réalisé par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse avec le concours de Bureau Veritas Exploitation le 29 avril 2020. Les prescriptions du présent guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.